

RGPD Je suis nommé DPO, par où commencer ?

Maîtrisez la conformité et les bonnes pratiques en protection de vos données

Présentiel ou en classe à distance



4 jours (28 h)

Prix inter : 3.050,00 € HT
Forfait intra : 9.790,00 € HT

Réf.: MG919



Idéal en
Distanciel

La formation **Je suis nommé DPO, par où commencer** est essentielle pour les professionnels souhaitant assurer la conformité de leur organisation au **RGPD** et renforcer la protection des données personnelles. Avec la montée en puissance des exigences réglementaires et des risques liés aux violations de données, le rôle de **Délégué à la Protection des Données (DPO)** est devenu stratégique. Cette formation vous permettra d'acquérir une expertise approfondie sur les missions du DPO, en vous apprenant à structurer votre, à gérer les demandes des personnes concernées et à réagir efficacement en cas d'incident.

A qui s'adresse cette formation ?



Pour qui

- Délégués à la Protection des Données (DPO) désignés ou en cours de désignation, relais et référents protection des données, ainsi que toute personne en charge de la conformité et du respect des obligations en matière de protection des données



Prérequis

- Aucun.

Programme

1 - Droits fondamentaux liés aux données personnelles

- Droit à l'information
 - Droit d'accès
 - Droit de rectification
 - Droit à l'effacement (« droit à l'oubli »)
 - Droit à la limitation du traitement
 - Droit à la portabilité
 - Droit d'opposition
 - Notions de profilage et d'impacts
- Atelier

Répondre à un exercice de droit d'accès

2 - Registre des traitements

- Obligation légale de maintenir un registre
 - Processus de mise en place : recenser, lister et auditer*
 - Rôle et responsabilités du Délégué à la Protection des Données (DPO)
 - Acteurs impliqués dans la gestion du registre
 - Importance de la formation continue des équipes
 - Élaboration de procédures internes adaptées
 - Outils et solutions facilitant la gestion du registre
- Atelier

Créer un registre fictif et d'une fiche de traitement

3 - Gestion des violations de données

- Définition et distinction entre violation et fuite de données
 - Réaction rapide en cas d'incident de sécurité
 - Processus de notification auprès de l'autorité de contrôle
 - Obligations du responsable du traitement en cas de violation
 - Communication avec les personnes concernées en cas de violation ou fuite de données
- Atelier

Etude de cas d'une violation de données (qualification, notification, communication, déploiement des procédures, RETEX)

4 - AIPD et PRIVACY BY DESIGN

- Rôle du DPO dans l'Analyse d'Impact sur la Protection des Données (AIPD)
 - Intégration de l'AIPD dans la création ou la mise en conformité des traitements
 - Liste des traitements soumis ou non à une AIPD selon la CNIL (« liste blanche » et « liste noire »)
 - Méthodologie CNIL pour la mise en place d'une AIPD
 - Application du Privacy by Design dès la conception des projets
 - Prise en compte de l'AIPD dans la gestion des violations de données personnelles
 - Spécificités des relations avec les sous-traitants et exigences en matière de conformité
- Atelier

Etude de cas d'une AIPD



Les objectifs de la formation

- Organisateur des premières actions à mener après la nomination en tant que DPO
- Établir et structurer un registre des traitements conforme au RGPD
- Répondre efficacement aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées
- Gérer une violation de données, de la qualification à la notification
- Conseiller sur la réalisation et l'exécution d'une AIPD
- Intégrer le Privacy by Design dans les nouveaux traitements de données



Evaluation

- Pendant la formation, le formateur évalue la progression pédagogique des participants via des QCM, des mises en situation et des travaux pratiques. Les participants passent un test de positionnement avant et après la formation pour valider leurs compétences acquises.



Les points forts de la formation

- Un focus sur la mise en conformité au RGPD : obligations, responsabilisation et gestion des risques
- Un programme pour comprendre les missions du DPO et maîtriser les principes clés du RGPD
- Les participants apprendront à identifier les risques, gérer les violations et garantir la conformité



Dates et villes 2026 - Référence MG919

 Dernières places disponibles  Session garantie

A distance

du 2 mars au 5 mars
du 4 mai au 7 mai

du 6 juil. au 9 juil.
du 21 sept. au 24 sept.

du 14 déc. au 17 déc.

Nantes

du 2 mars au 5 mars

du 6 juil. au 9 juil.

du 14 déc. au 17 déc.

Paris

du 2 mars au 5 mars
du 4 mai au 7 mai

du 6 juil. au 9 juil.
du 21 sept. au 24 sept.

du 14 déc. au 17 déc.

Strasbourg

du 2 mars au 5 mars

du 6 juil. au 9 juil.

du 21 sept. au 24 sept.

Rennes

du 2 mars au 5 mars

du 6 juil. au 9 juil.

du 14 déc. au 17 déc.

Bordeaux

du 2 mars au 5 mars

du 6 juil. au 9 juil.

du 21 sept. au 24 sept.

Sophia Antipolis

du 2 mars au 5 mars

du 6 juil. au 9 juil.

du 21 sept. au 24 sept.

Lyon

du 2 mars au 5 mars

du 6 juil. au 9 juil.

du 21 sept. au 24 sept.

Rouen

du 2 mars au 5 mars

du 6 juil. au 9 juil.

du 21 sept. au 24 sept.

Lille

du 4 mai au 7 mai

du 21 sept. au 24 sept.

du 14 déc. au 17 déc.

Marseille

du 4 mai au 7 mai

du 21 sept. au 24 sept.

du 14 déc. au 17 déc.

Aix-en-Provence

du 4 mai au 7 mai

du 21 sept. au 24 sept.

du 14 déc. au 17 déc.

Toulouse

du 4 mai au 7 mai

du 6 juil. au 9 juil.

du 14 déc. au 17 déc.